CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o Pour la FEUILLE-SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement ne s'opère que pour l'année d'avance.

3o Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chaque fois subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront traités comme la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Ligne des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cussac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 3 heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents. 28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.
Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 2 heures de l'après midi. 25 fev

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis.	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
29 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et les ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur IONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à
BUCKNER, STANTON & Co. rue Gravier.
24 mai—3r

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression MERCHANT, capitaine Swift, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
[31 mai] JOHN KILSHAW, JR.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot régulier EDWARD-BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira le 30 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau 83 ou à
14mai JS REED & Co. rue Royale, No. 35
Le navire Edward Bonaffé sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capt. W. Watson, fera voile positivement le 24 mai—Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face le poteau No. 60, ou à JAMES REED & Co. 35, Royale
24 mai

POUR PORTSMOUTH, N. H.—Le A.1 navire APOLLO, capitaine Grace, peut encore recevoir 150 balles de coton, pour compléter sa cargaison. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WM. G. HEWES & Co, 47 Camp.
20 mai

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot OREGON, capt. Mildram, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou en face la rue Poydras, ou à
LINCOLN & MAYNARD, 28 & 29 Nlle. Levée.
16 mai

Pour les Ports d'Europe.

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, un peu après le railroad, ou à
9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE.
Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY, No. 47, rue Toulouse.
9 mai

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, (Texas.)
La goëlette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à J. REED & Co,
20 mai rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre SARAH recevra son chargement le 25 et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à
23 mai R. GRONING & Co.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu—Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Guerault, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER OU A VENDRE—Le brick fin voilier CORAL, de New-York, de 127 tonneaux, tirant neuf pieds d'eau lorsqu'il est chargé. Pour d'autres détails s'adresser au capitaine à bord en face de la rue St. Louis, ou à
EASTMAN & BROTHERS, No. 30, Vieille Levée
23 mai

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goël. ONTARIO, capt. Preston. S'adresser à
HARROD & QUARLES, 24, Douan
6 avril

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
12 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
16 mars—3r R. & J. CURRELL.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE.—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer. S'adresser à
6av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A VENDRE par le soussigné, à des prix et conditions avantageuses.
50 barriques vin rouge; Pauliac Médoc,
20 do Montferrand,
400 caisses vin St Julien Médoc,
100 caisses Château Latour,
50 caisses Château Lafitte,
50 caisses Sauterne
50 caisses Haut Barsac
600 caisses vin vieux Haut Brion, la Mission 1825 et 1829,
20 barriques vin rouge Haut Brion, la Mission 1825, 1827, 1830 et 1832,
20 demi-barriques vin rouge ordinaire, St Estèphe Médoc.
R. A. LEFEBVRE,
19 mai encoignure St Louis et Levée.

SACS A PITER—60 balles, à vendre par R G H[illegible]
20 mai 18, rue de la Douane.

Avis de Banques et de C[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nlle. Orléans, 24 Février 1836.

LES soussignés commissaires nommés [illegible] tion, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque, donnent avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 30 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures (les Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 6 Juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, partages, ventes judiciaires également vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU, J. B. LEPRETRE, M. S. CUCULLU, Commissaires.
4 mai

BANQUE DE CARROLLTON.
LE comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:
Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en avance de paiemens qui n'auront pas été faits plus de six mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS est donné par les présentes que la direction de cette institution à la Nouvelle Orléans élira le 14 juin prochain les directeurs des différentes succursales qui doivent être établies à Bâton Rouge, Bayou Sarah, Tropolis et Providence, et que ladite direction élira aussi en même temps les caissiers de ces différentes succursales. Adresser jusqu'au dit jour les demandes aux bureaux de la Banque.
26 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de Banque et Rail Road De l'Atchafalaya, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBt. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.
A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander un paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—3r

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

De Carrollton.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi.
" à vapeur 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "

De la Nouvelle-Orléans:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à [illegible] heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.
Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orléans, 15 avril 1836.
22 avril L. F. GENERES.

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS. 19 Chartres.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances ont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse, s'adresser à
13 av—3r HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle—s'adresser à
19 mars—3r A. RASCH, 75 Chartres.

PERDU.—Echappé de chez M. Guénié dans le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à G. DORSEY,
3 mai—3r 38 Nouvelle Levée

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à E. S. SMITH,
7 mai—2m [illegible]ans les bureaux de la compagnie.

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gosauron et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les reportera chez M. Joseph Cuvillier. not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—3r

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.
CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St. Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.
Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

AVIS—Attendu qu'il est positif que Alexandre Murray Caw, appartenant autrefois à la maison J. R. Poizat & co, de St. Thomas, s'est livré à des opérations illégales et préjudiciables à la dite maison, et a depuis quitté l'île; les soussignés se voient dans la nécessité d'annoncer que le dit Alexander Murray Caw n'est plus associé de la maison J. R. Poizat & co., et conséquemment qu'aucune opération faite ou commencée par lui ne sera considérée obligatoire pour nous.
Saint Thomas, 25 avril 1836.
27 mai—12 J. R. POIZAT & Co.

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov—3r

Nouvelles Marchandises du Printemps.
DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des premières maisons du Nord, avec goût, et dont les prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; à bouquets; 3 do do jaconas peints 2 do do à petits dessins; 10 cartons mousselines Suisses à raies de satin et à carreaux; 6 do. do. jaconas à carreaux et à raies; 2 caisses batiste, demi-batiste et jaconas, organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et broderies à l'aiguille; toile pour mousquiaires; percales do. 30 pièces toile fine d'Irlande et Barnsby, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 2 caisses toile d'Irlande, tous prix; mouchoirs de batiste, broderies de Paris, et à grands ourlets à jour; 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, pouls de soie; 1 caisse bernanis et florences, couleurs de fantaisie; bombasines françaises; mérinos de thibet et de cachemire; assortiment considérable de broderies de Paris, schalls et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c.&c. 25 av—s

CAFE & SUCRE—300 sacs Café de St. Yago 100 barils Sucre de la Louisiane, en magasin et à vendre par
31 mai THOMAS BARRETT & Co.

AVIS PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION de Puech.—Vente par le régistre des testamens—Mercredi huitième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Puech et feu son épouse dame Althée Joséphine Duquin, et aussi pour compte de John D. Bein-Richard Bois et John G. Greeves, copropriétaires qui consentent à la vente du tout pour opérer un partage, les deux habitations et esclaves, savoir, ou[illegible]:

1o. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du Mississipi sur le côté supérieur de la pointe qui se trouve près de l'église St. Gabriel en descendant, composée de 1o. Une portion de terre mesurant cinq arpents de face, sur une profondeur de 38 à 40 arpents, borné du côté supérieur par la terre de Bernard Allain, et du côté inférieur par la terre des héritiers d'un nommé Brown comme on le suppose. 2o. Une portion de terre sise à environ 5 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississippi, mesurant 5 arpents et demi plus ou moins de face, sur une profondeur d'environ 20 arpents d'où il se ferme sur un point, borné d'en haut par terre supposée appartenir aux héritiers d'un nommé Brown, et par en bas par terre appartenant aux héritiers de C. Baldwin 3o. Une autre portion de terre sise à environ 8 arpents plus haut en montant le fleuve Mississippi, que la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, mesurant 6 arpents de face sur une profondeur d'environ 30 arpents sur la ligne inférieure; la profondeur de la ligne supérieure n'est pas connue, bornée sur la ligne supérieure par la terre de madame Margaret Le Blanc veuve de Elie Hébert, et sur la ligne inférieure par la terre de Bernard Allain ci-dessus mentionné.

La dite habitation établie et cultivée comme une sucrerie, ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui lui appartiennent.

Et les esclaves suivants attachés à la dite habitation savoir: Andrew, âgé d'environ 50 ans, Polly, âgée de 40 ans, Betty, âgée de 14 ans, Lewis, âgé de 4 ans, Littleton, âgé de 2[illegible] ans, Isom, âgé de 24 ans, Sam Ford, âgé de 44 ans, Frank âgé de 19 ans, Flora, âgé de 45 ans, maladive; Charlotte, âgé de 17 ans et son enfant, Polly, âgée de 18 mois; Minerve, âgée 16 ans, Elick, âgé de 14 ans, Sixty, âgé de 13 ans, Little Stephen, âgé de 16 ans, Abraham, âgé de 32 ans, Peggy, âgée de 18 ans et son enfant Amanda, âgée de 2 ans, Parthenia, âgée de 20 ans, Bill, âgé de 15 ans, Beck, âgé de 40 ans, Buford, âgé de 2 ans, Gates, âgé de 22 ans, Mary, 30 ans, Tom, 40 ans, Nelson, de 25 ans, Eliza Liddle, 16 ans, Pleasant, de 10 ans, Henry, de 7 ans, Old Frank, 70 ans, Isaac, de 50 ans, Betsy Miller, 25 ans, Cooper, 50 ans, Caroline, 25 ans, et son enfant, Harry, 62 ans, Sukey, 45 ans, Joseph, 16 ans, Nancy, 14 ans, Rachael, 12 ans, Rose, 11 ans, Betsy Erwin, 17 ans, Manuel, 19 ans, Edom, 18 ans, Prosper 20 ans, Jack, 36 ans, Jacob, 25 ans, Sam Little, 25 ans, Evelina, 18 ans, Jerry, 30 ans, Eliza Coleman, 20 ans, Henry Stepney, 56 ans, Milly, 35 ans et son enfant Tom, 11 ans, Delph, 28 ans, Stephen Stuart, 30 ans, Dinah, 16 ans, et son enfant Bob, 9 ans, Andy, 12 ans, Dimon, 30 ans, Bob, 40 ans. Anthony, 18 ans.

Une Sucrerie située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ vingt sept milles en bas de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente trois arpents de face au fleuve Mississippi. sur quarante arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par la terre de Mr. Joseph Guenard, et sur la ligne inférieure par la sucrerie de Messieurs Lizardi frères, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, telles que maison de maître, cuisine, hangard, maison à sucre, machine à vapeur, moulin, purgerie, cases à nègres, moulin à maïs, écuries et autres constructions et les esclaves, savoir:

Blaise, nègre, quarante ans, commandeur; Jordon, nègre, trente cinq ans, nègre de champ; Eloi, trente ans, charpentier et tonnelier; Henry, trente ans, laboureur; Jim, trente cinq ans, nègre de champ; Albert, mulâtre trente quatre ans, forgeron ingénieur; Daniel, vingt sept ans, nègre de champ, Ben (Henburgrar) trente trois ans, nègre de champ, Frank, vingt sept ans, charretier et laboureur; Thomas Smith, vingt neuf ans, laboureur et scieur de long; Ben Smith, vingt sept ans; nègre de champ et tonnelier, Caye, vingt six ans, laboureur et charretier, George, vingt deux ans, nègre de champ, Cæsar, trente ans, nègre de champ, Edmund, vingt sept ans; nègre de champ, laboureur, Jim, trente trois ans, laboureur, charretier et bucheron; Davy, vingt cinq ans, nègre de champ; David, trente quatre ans, nègre de champ; Peter, trente six ans, charretier et laboureur; Tom, trente deux ans, laboureur, Harry Green, vingt sept ans, nègre de champ; Abraham, trente six ans, laboureur et charretier, Collins, vingt deux ans, laboureur et charretier; February, vingt ans, nègre de champ; Nichols, 29 ans. nègre de champ; Alexandre, vingt ans, laboureur et charretier; Augustin, soixante ans, charpentier, Ben, dix-huit ans, laboureur; Smart dix huit ans, nègre de champ; Célestin, quinze ans laboureur; Daniel, quinze ans, charretier; Agenor, treize ans; Peter, douze ans; St. Louis douze ans; Rose, vingt cinq ans, cuisinière, avec ses trois enfans, Marie, dix ans, Phrosine, sept ans, et Armand, de dix-huit mois; Hélène, trente ans, et ses deux enfans, July, cinq ans, et Henry, trois mois; Appy, trente trois ans, et ses deux enfans, Allin, un an, et Washington, cinq semaines; Kinnu, trente ans, avec son enfant Charles trois ans; Juillette, quarante ans; Phebe, vingt six ans, avec son enfant Henriette, quatre ans; Marie, trente sept ans, bonne cuisinière; Lisa, vingt sept ans, nègre de champ; Becky, vingt cinq ans, nègre de champ, Sophy, trente ans, négresse de champ; Maria, vingt cinq ans, cuisinière; Sylvy, vingt quatre ans, négresse de champ; Malber, dix huit ans, négresse de champ Zémire, douze ans, Saraphine, douze ans, Hortense, quarante cinq ans, négresse de champ; William, trente ans, laboureur; Bob, trente trois ans, nègre de champ; Souffrance, vingt ans, avec son enfant Caroline, de six mois; Old Louis, soixante dix ans; Rachel, 30 ans, nègre de champ.

Conditions—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
9 mai—8,2ps Rég. des Test.

SUCCESSION de James Madison Zacharie.—Cour des Preuves—Vente par le régistre des testamens—Vendredi, 8 juillet 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu James Madison Zacharie, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre, situé à l'encoignure des rues du Canal et des Remparts, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts, plus ou moins, sur 49 pieds 6 pouces, plus ou moins, de profondeur et face à la rue du Canal, avec le privilège d'une allée de trois pieds, qui se trouve derrière ledit lot, et qui ouvre sur la rue du Canal; ensemble la maison en briques à deux étages avec mansarde qui se trouve sur ledit lot de terre, consistant en une cuisine, salle à manger et deux cabinets au rez de chaussée, deux salons au premier, deux chambres au second étage, et deux chambres à domestiques dans la mansarde, ainsi que des latrines doubles, un puits et une cuve, le tout en bon état.
Conditions de la vente: Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en termes égaux en y joutant l'intérêt à 6 pour cent du jour de la vente jusqu'au paiement, avec hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. L'actes de vente seront passées pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Richard Hébrard—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par dame veuve Hébrard, administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ladite Dame Hébrard déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS,
6 juin rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Noël Carrière, h c l—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Isidore Honoré h. c. l. exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit Isidore Honoré, h c l, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. 6j W. F. C. DUPLESSIS, rég des test

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Je certifie par les présentes, que le 14 mai 1836, jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire de Zeolide Fondal, femme de Louis contre Louis Dubreuil, Dubreuil, son mari, dans les termes suivans, savoir:—
Zeolide Fondal, femme de Louis Dubreuil contre Louis Dubreuil, son mari—No. 12832. Cette cause ayant été soumise à la cour pour la décision par les avocats des parties, la cour, après examen du témoignage, est d'opinion que la demanderesse a donné des preuves suffisantes du désordre qui règne dans les affaires du défendeur, et aussi qu'il a reçu une somme de $6321 de la demanderesse en sa qualité de tutrice de son enfant mineur C Magnon, dont une partie, soit $1600 ont été employés à l'acquisition d'une maison au nom dudit mineur—Il est en conséquence ordonné et adjugé qu'une séparation de biens ait lieu entre la demanderesse et le défendeur, son mari, et que jugement soit prononcé en faveur de ladite demanderesse dans son propre droit et comme ayant droit à l'usufruit et en qualité de tutrice de son enfant mineur ci-dessus désigné contre le défendeur pour la somme de six cent vingt deux piastres, avec intérêt légal à compter de la date dudit jugement jusqu'à parfait paiement et les dépens
Jugement rendu le 14 mai 1836. C. WATTS.
Signé, 19 mai 1836,
(Contresigné) JOHN L LEWIS, Greffier
Jugement enregistré au dossier B. page 482; dont les dépens s'élèvent à $30 25 non compris les frais du shérif.
L. S. En témoignage de quoi, ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 19e jour de mai, l'an de notre Seigneur mil huit cent trente six, et le 60ème de l'Indépendance des Etats Unis.
Montant du jugement.... $621 00
Montant des frais........ 30 25
$651 25
6 juin THEODORE LEWIS, Dép Greffier.

MAGASIN DE NOUVEAUTES,
A l'instar de Paris, en gros et en détail
GAULHIAC & Co, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, viennent de recevoir par le navire Salem, un assortiment de parfumeries fines en crême d'amandes amères, crême de concombre, dito de limaçon, savons à la rose et d'amandes, dito des dames.—poudre surfine, la régénérateur des cheveux, philotrix, etc. mucilage, poudre de Liban, selenite pour la teinture des cheveux: peignes à noeuds en écaille, à étuper et à chignon, do. en buffle de toute façons, brosseries de toute espèce, nattes dites fausse queues, perruques d'hommes et de femmes; toupets métalliques et à crochets, tour à bandeaux lisses, raies de chair, frisettes et anglaises, coiffures faites pour les dames, etc. 1 juin

FOIN—250 balles d'une qualité supérieure, en petites balles, à vendre par PERKS & HALL,
16 mai No. 2, Levée de devant.

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] de l'Etat [illegible] par le vingt cinquième Congrès [illegible] fonctions pendant deux ans à partir du [illegible] mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:

Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Féliciana.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.

Et attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:
Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas.
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.

Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante savoir:
Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebonne.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shériffs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.

L. S. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*Andrew McCoy contre ses créanciers*—Attendu qu'Andrew McCoy, débiteur insolvable, a, en vertu d'un acte pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus en prison, et afin d'obtenir le bénéfice du dit acte, enrégistré sa pétition à la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane; avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par les présentes cités d'avoir à comparaître en pleine cour, le mercredi huit de juin prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée, et qu'il ne serait pas déchargé de son emprisonnement. James McKinney est nommé pour représenter les créanciers absents.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la Cour susdite, ce 18ème jour de mai de l'année de N. S. mil huit cent trente-six.
20 mai—8,2ps P. LE BLANC, député greffier

Paroisse d'Orléans Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendu que Augustus Davis pour compte de Turner et Davis demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt trois mai, mil huit cent trente cinq et rendu sur motion de L. Peirce et Reynolds, avocats de la succession de feu Stephen K. Baron, conformément aux délibérations des créanciers, et aussi en vertu d'un ordre en date du vingt sept mai mil huit cent trente cinq rendu sur la pétition de John Copland, exécuteur testamentaire dudit feu Stephen K. Baron, je soussigné, régister des testamens, ai exposé en vente publique, à l'encan le vingt cinq janvier mil huit cent trente six, pour compte de la succession dudit feu Stephen K. Baron, la propriété foncière ci-après décrite, laquelle a été adjugée audit Augustus Davis, pour compte de Turner & Davis, comme étant les plus offrans et derniers enchérisseurs, savoir:
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire
Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désigné sous les lettres A. U, sur le plan dudit faubourg, dressé par B. Buisson, arpenteur, en date du cinq mars mil huit cent trente deux, et déposé en l'étude de G. R. Stringer alors notaire, à la Nouvelle Orléans: ledit lot de terre formant une des encoignures des rues Levée et Eighth, et mesure cinquante un pieds un pouce de face à la rue Levée, et cinquante pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de cent quatre vingt quatre pieds six pouces et face à la rue Eighth et cent quatrevingt neuf pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du lot A T. avec tous les droits à la batture et autres dépendances, adjugé à Augustus Davis, pour compte de Turner & Davis, pour le prix de trois mille cinquante piastres.
Conditions de la vente: Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes cités d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.
L. S. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce vingt huitième jour du mois de mai A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
31 mai rég. des tests.

A VENDRE.
UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevée, prendront la récolte des moulins mêmes. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 54 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont: un tiers comptant, la balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à
MARTINEAU CRUGER & Co. } Nll. Orléans.
J. F. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. R. LEE, } Prairie-longue
7 Mai—3r

ON DEMANDE—Un cuisinier, qui sache parfaitement faire la cuisine. De très bons gages seront payés à un homme bien au fait et très entendu. S'adresser par écrit à C H, boite no. 43, à la poste.
18 mai—12

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes Schiedam surfin, en débarquement de la galiote Helena Catharina, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
24 mai rue Bienville No. 45

TABAC & CIGARES—500 balles tabac de St Yagu et 200 milliers cigares de la Havane, en magasin à vendre [illegible] (22 mai) J PRATS & Fils.

MOULIN à scie et terrain de batture, à louer—Le soussigné ayant acheté le beau moulin à scie, avec le terrain de batture, situé sur la ligne supérieure du faubourg Livaudais, désire louer cette propriété à des conditions et termes favorables, et s'engage à la mettre en ordre. La location en est supérieure à celle de tout autre. La rue pavée y arrive, et le railroad qui traversera le faubourg Plaisance pour aller joindre celui de Carrollton facilitera les moyens d'expédier les bois, &c, en ville, en tout temps; l'eau y est profonde et sans courant qui emporte les radeaux; enfin il y a un espace plus que suffisant pour établir un vaste chantier. Le bois de flottaison sera en outre un objet d'importance. Cette location offre une belle occasion à un homme entreprenant. S'adresser à
19 mai JOHN M BACH, 58 rue Magasins

A VENDRE—Une négresse créole, âgée d'environ 24 ans, parlant français et anglais. bonne domestique de maison et très fidèle, bonne blanchisseuse et repasseuse. On peut la voir, en s'adressant au no. 138, rue Gravier. Conditions, comptant. 14 mai—3r

AVIS PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

DANS l'affaire des enfans mineurs de Jean Baptiste Neuville Durel.
Vente par le Régistre des Testamens.—Samedi, le vingt cinquième jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre, (daté 7ème. Mai, 1836,) de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte des enfans mineurs de Jean Baptiste Neuville Durel, le nègre esclave nommé William, âgé d'environ treize ans.
Conditions de la vente—six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.
24 mai

SUCCESSION MARIGNY—Cour des Preuves.—Vente par le Régistre des testamens. Vendredi 24 jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Prosper Marigny, décédé, les esclaves suivans, savoir:
Euphrosine, négresse créole âgée d'environ trente ans et son fils Charles, âgé d'environ douze ans.
Conditions de la vente: Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement
W. F. C DUPLESSIS,
24 mai Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION de Charbonnet.—Vente par le régister des testamens—Vendredi, 1er jour de juillet, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Amable Charbonnet, les esclaves suivans, savoir:
Hélène alias Denise, négresse d'environ 29 ans, avec ses deux enfans, Marcey alias Suzette, d'environ 11 ans, et Gustave, d'environ 4 mois.
Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
L'acte de vente sera passé par devant M. Théodore Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 31mai

SUCCESSION Ball.—Vente par le régister des testamens.—Mercredi, 15 Juin, 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 Juin, 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves savoir:
1o. Jane, négresse, âgée d'environ 26 ans.
2o. John, nègre, âgé d'environ 12 ans.
Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
14 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

SUCCESSION BALL.—Vente par le Régister des Testamens. Jeudi, le vingt-troisième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du dix-sept mai mil huit cent trente-six, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, la propriété foncière et les actions ci-après, savoir:
Une portion de Terre située rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis la ville de la Nouvelle-Orléans, sur laquelle est construite l'ancienne poudrière avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, se composant de toute la terre renfermée par la ligne de l'entourage de la poudrière, ayant environ deux cent vingt huit pieds de face au fleuve Mississippi, la poudrière se trouvant au milieu de la dite portion de terre s'étendant du fleuve jusqu'à soixante pieds en arrière de la poudrière.
2°. Vingt actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Conditions de la vente: Mille piastres comptant avec intérêt à raison de dix pour cent par an depuis le 4 juin 1834, et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 mai Régister des Testamens

SUCCESSION DE MURPHY.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi vingt huitième jour du mois de Juin, mil huit cent trente six, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu William Murphy, les esclaves, savoir:—
Manda ou Amanda, âgée d'environ 18 ans, ayant fait un vol depuis la mort de son maître, et a été en marronage.
John, nègre d'environ 28 ans, très bon cuisinier et patissier et charretier. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.
26 mai

SUCCESSION MATHE, h. c. l.—Lundi vingt septième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Siméon Mathé, h. c. l, les esclaves, savoir:
Manuel, nègre âgé d'environ dix sept ans.
Fanny dit Penny, négresse américaine, âgée d'environ dix huit ans, un peu blanchisseuse.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Reg. des test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs.
26 mai

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, vingt unième jour de juin 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:
Lundy, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et maronneuse.
Phebé, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes pardevant Carlisle Pollock, aux frais des acquéreurs. 21 mai

SUCCESSION HENRY h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Samedi dix-huit Juin, 1836, à midi à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William Henry, h. c. l., la propriété savoir:
1o. Un certain lot ou portion de terre, avec les batisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord, et désigné sous le numéro *Trente*, d'après un plan dressé par Richard Delafield, capitaine d'Ingénieurs et ingénieur pour la Compagnie de Banque et Canal, en date du mois de Mars, mil huit cent trente deux, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville: ledit lot de terre mesurant, mesure Anglaise, vingt cinq pieds de face à la rue Baronne, et vingt cinq pieds de large sur la ligne du fonds sur une allée, ayant vingt cinq pieds de large sur une profondeur de cent cinquante huit pieds (étant le même lot de terre acquis par le défunt de J P. Davidson et L M. Davidson), par acte passé par devant Jules Mossy, notaire public en cette ville, en date du trois Fevrier, mil huit cent trente quatre.
2o. Un certain demi lot de terre, situé au nouveau Faubourg Marigny, au dessous de cette ville, mesurant, mesure française, trente pieds de face, à la rue Union, sur une profondeur de cent vingt pieds, étant la moitié d'un certain lot de terre, désigné sous le numéro "*Cinq*," dans l'îlet No. quatrevingt quatorze, acquis par le défunt, conjointment avec Fs. Bierre, h. c. l., par acte passé au rapport de Charles Janin, notaire public en cette ville, le 26 Juillet, 1830, lequel demi lot de terre appartient au défunt, d'après un acte de partage passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, en cette ville, le douze Mars, 1833.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers dans neuf mois, et un tiers dans dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.
N.B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 mai

SUCCESSION Cuci—Vente par le régister des testamens—Samedi, deuxième jour de juillet 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Serra Cuci et feu Angela Beriheaud sa femme, l'esclave nommée Susanne.
Conditions: Six mois de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
1 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu COUSSOT.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, le huit de juillet, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Françoise Jacob Bring, veuve en premières noces de Jean Faisand Legros, et en secondes noces de Charles Coussot, l'esclave suivante:
Ursule, une mulatresse esclave âgée d'environ 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière.
Conditions de la vente:—Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs.
6 juin

CALLIGRAPHIE.
MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé plutôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment où chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M et finissent à 10 heures P. M 22 fev

POMMES SECHES—50 barils reçus et à vend' par 3 juin PERKS & HALL, 2 Front Levee.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu samedi, 11 de juin, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, avantageusement situées:
1o Sur le côté N. O. de la rue de la Levée, entre celle Hôpital et Quartier, trois lots de terre.
Le lot no 1, ayant 21 pieds 4 pouces de face, sur 128 pieds, 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Le lot no 2, ayant 21 pieds, 4 pouces de face, sur 128 pieds, 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Le lot no 3, ayant 21 pieds 6 pouces 3 lignes, sur 128 pieds, 10 pouces 3 lignes de profondeur.
2o Sur la rue de la Victoire et sur celle Marigny, sept lots de terre.
Le lot no 1, ayant 25 pieds, 9 pouces 4 lignes de face à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Marigny.
Le lot no 2, ayant 25 pieds, 7 pouces à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur.
Le lot no 3, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 4, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 5, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 6, ayant 26 pieds, 9 pouces de face à la rue Marigny, sur 128 pieds, 4 pouces de profondeur.
Le lot no. 6, mêmes dimensions.
3o Un lot de terre situé sur le côté N O de la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St Pierre, ayant 21 pieds, 3 pouces 4 lignes de face à la dite rue des Remparts, sur 63 pieds 11 pouces 3-6 de profondeur.
4o Un lot de terre situé dans la même rue, et sur le même côté, ayant 21 pieds, 3 pouces 4 lignes de face à la dite rue des Remparts, sur 127 pieds, 10 pouces 5-8 de profondeur jusqu'à la rue du Bassin, où il fait face et où il mesure aussi 21 pieds, 3 pouces 4 lignes.
5o Un lot de terre situé rue St Pierre, côté SO, entre les rues Bourgogne et Remparts, ayant 37 pieds 3 1-8 pouces de face à la dite rue St Pierre, sur 95 pieds 7 6-8 pouces de profondeur. Ce lot est sujet à une rente annuelle de $20 50 cents en faveur de la corporation.
6o. Un lot de terre situé rue Bourgogne, entre les rues St Louis et Conti, ayant 34 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 60 pieds de profondeur, ensemble les édifices qui y sont construits.
Conditions: Les lots de terre situés rue de la Levée et ceux situés rues Victoire et Marigny à 1, 2 et 3 ans de terme, les autres lots à 6, 12, 18 et 24 mois, les billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront chez Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 juin

PAR J. B BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 26 mai 1836, seront vendus le jeudi, 30 de juin prochain, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves ci après nommés, appartenant en commun à Sylvanie Mallieroc, h. c. l. et à sa fille mineure Marie Rennissaire Eléonore.
La négresse nommée Marie, âgée d'environ 22 ans, dans le pays, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique, pleinement garantie, avec sa fille Polymnie, griffonne, âgée de 4 ans. Conditions: moitié comptant et le reste dans 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 28 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans, daté 27 avril 1836, il sera vendu le mercredi 8 de juin prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante appartenant à la succession de feu James Fréret, savoir.
L'établissement de la Presse à coton à vapeur, situé sur un certain îlet borné par les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, ayant deux cent cinq pieds un pouce de face à la rue Carondelet; deux cent trente cinq pieds quatre pouces de face à la rue Baronne, trois cent quarante un pieds neuf pouces de face à la rue Perdido et trois cent quarante deux pieds six pouces de face à la rue Union, le tout en mesure américaine; ensemble avec les bâtisses qui y sont situées; machine à vapeur et autres appartenances.
Conditions 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, du jour de leur échéance jusqu'à l'époque où ils seront payés; mais il est entendu que cette clause ne pourra nullement autoriser les acheteurs de l'îlet ou d'une partie quelconque de la dite propriété, à retarder le paiement des billets lorsqu'ils seront échus.
Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs 5 mai

PAR THOMAS C. CASH & CO.
Vente de Syndics.
IL sera vendu, lundi, 20 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre l'honorable cour de district et sous la direction des syndics des créanciers de James M. Crosby, débiteur en faite:
Vingt Terrains, conformément aux plans situés dans le nouveau faubourg Marigny, savoir:
5 Terrains, situés dans l'îlet No. 87, borné par les rues Bagatelle, Union, Force et Libéraux.
3 Terrains, situés dans l'îlet No. 64, borné par les rues des Français, Champs Elysées, Celestine et Génie.
6 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Annette, St. Antoine, Vertu et Magistrats.
4 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Magistrats, Loi, Bagatelle et St. Antoine.
2 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Duel, Bagatelle, Union et le Canal Marigny.
Pour le tout, on peut consulter le plan ci-dessus cité.
Conditions—6, 9 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
21 mai—4 a 3 p. s.

10 Piastres de Récompense.—Parti marron de chez le soussigné, le 31 de mai, le nègre nommé MOSES, tout noir, âgé d'environ vingt cinq ans, parlant l'anglais et le français, taille cinq pieds deux pouces. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera ledit nègre chez le soussigné, ou le logera à une des geôles de cette ville. 4juin—3 F. ROBERT AVART.

DETENU à la geôle de la paroisse Jefferson, le nègre MANUEL, appartenant à Mr. Nicaud. Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi.
1 juin J. CHARBONNET, shérif.

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron samedi 21 du courant, un nègre nommé JIM ou JAMES, taille de cinq pieds quatre pouces, très noir, âgé d'environ 40 ans; il a été acheté le 25 mars 1835, de la succession P. M. A. Peyrhaud, et a demeuré ces dernières années près de Covington. Il cherchera à se faire passer pour un dévot.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur et toutes autres personnes, sont particulièrement avertis de ne point donner asyle au dit nègre, sous les peines les plus sévères portées par la loi. La récompense susdite et tous les frais raisonnables seront payés pour son arrestation. A. G. WILSON,
28 mai—3r no 21, rue du Bassin.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE
Parti marron du Bassin Carondelet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'oeil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la lèvre, et une autre à la poitrine. Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geôles de cet Etat.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai—3r J. B. ORY.

FREMAUX, LIBRAIRE, rue Royale, 163, près celle Toulouse, vient de recevoir une grande quantité de livres de prières, d'églises, et de haute piété dont une partie peut être offerte aux dames par la beauté des reliures et des éditions.
Une collection de dictionnaires en différentes langues et divers formats; des Grammaires des Grammaires, des grammaires de l'Homond, de Le Tellier, Noël et Chapsal, Cobbett, Siret et autres; livres élémentaires des mêmes auteurs et qui pris par douzaine offriront aux professeurs et marchands un très grand avantage.
Trésor des Enfans, Télémaque, fables de Lafontaine, Florian, Fénélon et autres, une quantité considérable de livres d'histoire, morale et d'éducation, un Buffon complet in 8° colorié; Physiologies de Richerand, Magendi, Alebert des passions, du goût, du mariage et du ridicule, et quelques romans de nos meilleurs auteurs.
Son cabinet de lecture connu depuis cinq ans et qu'il augmente chaque année par les productions des auteurs français les plus estimés, offre des abonnemens pour la campagne à dix-huit piastres par année avec boîte de 25 volumes changée à volonté, et une piastre pour la ville un ouvrage à la fois.
Les commissions et demandes pour la côte sont faites avec la plus grande exactitude et remises le même jour, soit au steamboat soit à la maison de commerce désignée. 21 avril

AVIS—Le soussigné annonce respectueusement au public en général qu'il a pris ce nouvel et élégant établissement situé au dessus des bains de l'Arcade, où il a ouvert un Restaurant et des logemens. Cet établissement étant un des plus commodes, des plus spacieux et des plus aérés de cette ville, il se flatte que sa grande pratique dans cette branche et l'acquisition qu'il a faite de deux cuisiniers français, lui mériteront les encouragemens du public. Sa buvette sera pourvue des meilleurs vins et liqueurs, sa table de tout ce que le marché peut fournir de délicat, et il mettra la plus grande promptitude à servir, à des prix très modérés, ceux qui lui feront l'honneur de le visiter.
R. W. ELLIOTT.
N. B. Cinquante pensionnaires du jour seront reçus au Restaurant des bains de l'Arcade. Le déjeûner sera servi à 7 heures et demie, le dîner à 3 heures et le souper à 7.
Pour la commodité des pensionnaires la table, en tout temps, restera servie durant une heure. Les visiteurs pourront aussi y dîner à 3 heures sur des tables particulières. Les ordres pour dîners privés, ou banquets de tous genres seront exécutés pour toutes les parties de la ville, avec la plus grande ponctualité et à des prix très modérés. 21 mai—3r 3ps

RECU par le navire Arab, de Liverpool: Egoïnes fines et communes, scies à raser, dos en cuivre et en fer, scies à couteaux, lames de scies, passepartouts de 6 à 7 1/2 pieds de long, limes assorties, ciseaux et gouges pour charpentiers, do. pour menuisiers et tourneurs, fers doubles et simples pour varlopes, galères et rabots, couteaux à deux manches, perces-vis, villebrequins, petits coffres d'outils, mèches de villebrequins fusils pour bouchers, couteaux à bouchers et cordonniers, couteaux avec ou sans fourchettes, un grand assortiment de couteaux de poche et canifs, couteaux à ressorts, canifs de Rodgers & Son, rasoirs fins et superfins, ciseaux pour dames et à tailler, ciseaux pour tailler les arbres, couteaux à dessert et pour enfans.
1 juin J. LARADIE. 59 rue de la Levée.

A VENDRE—Par le soussigné, en débarquement du brick Globe, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge Montferrand; 75 demi barriques vin blanc Sauterne, 30 demi pipes eau de vie cognac, de preuve; 3 balles drap. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de vins en barriques, en caisses et liqueurs assorties. Plus, ayant droit au drawback, indiennes françaises, chambergilles, mantilles, alépines et bretelles de gomme élastique.
26 mai OSMIN BIGOURDAN.

100 CAISSES chapeaux de castor, à vendre par [7 juin] R. GRONING & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mercredi, 15 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Deux Lots de Terre situés sur le chemin du Bayou, entre les rues Plauché et St. Claude, vis-à-vis la rue Tréme, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face, sur 253 pieds de profondeur, et si l'on voulait ouvrir la rue Tréme et du Quartier, elles passeraient exactement sur ces deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout conformément au plan déposé à la Bourse.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 1 juin

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu jeudi, 9 juin, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 de mai 1836.—Pour compte de la succession de Lise Perrault, f. c. l.
Un lot de terre avec les bâtisses y existant, situé en cette ville, rue Toulouse No. 118, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds de profondeur; borné d'un côté par la propriété des héritiers de feu Michel Andry et de l'autre côté par la propriété de Jérôme Bayon, et dans la profondeur par la propriété sus-mentionnée des héritiers de feu Michel Andry.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, not public, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR Thomas C. CASH.
Vente de syndics.
IL sera vendu mercredi, 15 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, et sous la direction des syndics de James M. Crosby, débiteur en faite.
15 Terrains de grand valeur, situés dans le nouveau faubourg Marigny, conformément au plan.
Conditions. 6, 9 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement 14 mai—6

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No 208, Market st. Philadelphie.

Les héritiers d'Elkins et Samuel Kohn vs. David Dalby et al.
EN vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé, par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Cour de Paroisse, dans et pour la Paroisse de Jefferson, à midi, le 29 de juin prochain, 1836, les propriétés ci-après décrites appartenant aux défendeurs; saisies par moi dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Deux Lots de Terre situés dans la paroisse Jefferson, dans le faubourg des Religieuses, dans l'îlet borné par le chemin de Félicité, la rue St. Amand, le chemin Ste. Marie et la rue Bellegarde, et désignés par les Nos. 2 et 3, dans le dit îlet, portant le No. huit B. sur un plan par Joseph Pilié, voyer de la ville, du 23me jour de mai, 1829, déposé en l'office de Théodore Seghers, notaire public à la ville de la Nlle. Orléans, par acte daté le 9 juin, de la même année.
Le Lot No. 2 mesure 55 pieds 4 pouces de face sur la rue St. Amand, borné d'un côté par les lots Nos. 1, 16 et 15, sur une ligne de 146 pieds 2 pouces et demi, de l'autre côté par le lot No. 3, sur une ligne de 144 pieds 5 pouces et dans la profondeur par le lot No. 11, sur une ligne de 58 pieds 5 pouces.
Le lot No. 3 mesure 55 pieds 4 pouces de face à la rue St. Amand, borné d'un côté par le lot No. 2 sur une ligne de 144 pieds 5 pouces, de l'autre côté par les lots Nos. 4, 5 et 6, sur une ligne de 142 pieds 7 pouces et demi, et dans la profondeur par le lot No. 10, sur une ligne de 52 pieds 5 pouces.
La dite propriété sera vendue de la manière suivante, savoir:—Deux cents seize piastres avec intérêt sur la somme de soixante douze piastres, depuis le 19 novembre 1834; sur la somme de soixante douze piastres depuis le 19 mai 1836 et sur la somme de soixante-douze piastres, depuis le 19 Novembre 1835; le tout jusqu'à parfait paiement et les frais payables comptant; et la balance payable de la manière suivante, savoir: Soixante et douze piastres le 19 mai 1836; soixante et douze piastres le 19 novembre 1836, trente six piastres le 19 mai 1837 et deux mille deux cent huit piastres le 19 novembre 1837, et la propriété restera hypothéquée jusqu'à parfait paiement.
J. CHARBONNET, Jr. Sheriff.
Paroisse Jefferson, le 28 Mai 1836.
30 mai—4 lfps

Jacob L. Florance, vs. Richard M. Carter, Syndic de [illegible] et [illegible].
EN vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé, par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse de Jefferson, à midi, le trente du mois de Juin prochain, 1836, la propriété ci-après décrite, savoir:
LES LOTS DE TERRE No. 15, 16 et 17, s'adjoignant tous et situés dans le faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, dans l'îlet No. 6 du dit faubourg.
Le Lot No. 15, ayant 51 pieds un pouce de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds quatre pouces, sur la ligne qui le divise du lot No. 14, et cent dix sept pieds six pouces, sur la ligne qui le divise du lot No. 16.
Le lot No. 16, ayant 51 pieds un pouce de face à la rue de la Levée, cent dix sept pieds deux pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 15, et 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 17.
Le lot No. 17, ayant 51 pieds un pouce de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 16, et 95 pieds dix pouces de face sur Seventh street, le tout mesure américaine.
Aussi, les lots suivants, faisant partie du lot No. 14, dans le dit îlet No. 6, du dit faubourg Livaudais, savoir:
Le lot No. 7, ayant vingt neuf pieds deux pouces, deux lignes de face à la rue de la Levée, sur cent vingt six pieds huit pouces de profondeur d'un côté, et cent vingt pieds cinq pouces de profondeur de l'autre côté.
Le lot No. 9, ayant la même façade que le lot No. 7, sur la rue Levée, sur cent quatorze pieds deux pouces de profondeur d'un côté et cent huit pieds de profondeur de l'autre côté.
Le lot No. 10, ayant aussi la même façade que le lot No. 7, sur la Levée, sur cent huit pieds d'un côté et cent un pieds dix pouces de l'autre côté.
Le lot No. 11, ayant vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue de la Levée, sur quatre-vingt quinze pieds dix pouces de profondeur, face sur Seventh street, duquel il forme l'encoignure, et cent un pieds dix pouces de l'autre côté.
Le tout pour satisfaire la demande du plaintif, étant la somme de deux mille cinq cent soixante six piastres, avec intérêt légal de cette date jusqu'à parfait paiement ainsi que les frais, et aussi pour payer et satisfaire deux billets, chacun de la somme de deux mille cinq cent soixante six piastres, avec intérêt, lesquels deux billets appartiennent à Evans Rogers, et le dit montant doit être déposé dans la dite cour, sujet à ladite réclamation.
J. CHARBONNET, Jr.
Paroisse Jefferson, le 28 Mai, 1836. [30 mai

VENTE par le Marshall des Etats-Unis—Les Etats-Unis versus 15 barriques de melasse—Dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane.
En vertu d'un mandat de venditioni exponas, à moi adressé, il sera vendu, samedi, à 11 heures du matin, au magasin de la Douane, no. 68, rue du Commerce, faubourg Ste. Marie, entre les rues Poydras et Girod.
Quinze barriques de melasse, condamnées comme confisquées au profit des Etats Unis. Conditions:—comptant. 28 mai J. H. HOLLAND, marshal

VENTE par le Marshal.—Les Etats-Unis contre le brick Phoenix, ses agrès, apparaux et meubles. Dans la cour de district des Etats-Unis, district oriental de la Louisiane.—En vertu d'un ordre de venditioni exponas, adressé à moi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins entre celles de Gravier et Natchez, au faubourg Ste. Marie, samedi, 18 juin, à midi précis:
Le brick Phoenix, ses agrès, apparaux et meubles. Conditions: comptant.
4juin J. H. HOLLAND, marshal des E. U.

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain 12 du courant à 5 heures précises du matin. Armement complet, tenue d'été et en pompons. Par ordre du major.
7 jui A. SCHREIBER, adjt. major

CAZADORES Volantes del Estado.—La compañia tomará las armas el Domingo 12 del corriente a las nueve de la mañana, reuniéndose en el parage de costumbre. Siendo esta reunion para tratar asuntos importantes se recomienda a los miembros la mas exacta puntualidad. Uniforme, casaca de paño y pantalon blanco. De orden del capitan D. J Penas,
7 de junio BLAS GUARDIA, sargento 1°

TIRAILLEURS LOUISIANAIS—La compagnie s'assemblera mardi soir le 7 de ce mois, pour affaires importantes Cet avis doit servir de lettres à domicile. Par ordre du capitaine,
7 juin F. BRELET, fourrier.

CAZADORES DE ORLEANS—La compañia se reunira el Jueves 9 del corriente á las 7 en punto de la tarde para asamblea general. Punto de reunion el de costumbre Calle de Sa Felipe. De orden del capitan, JOSE M BUSTAMENTE,
6 de junio Sargento 1°

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars m L. MILLAUDON

HUILE DE LIN en barils—En débarquement de la galiote Helena Catharina, d'Amsterdam, et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
24 mai rue Bienville No 45

CHARBON DE FORGE de la meilleure qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à bas prix, par W E & R MURPHY,
30 mai 132, Bassin.

MAIS—800 sacs de 2 boisseaux chaque, à vendre par
3 juin EASTMAN & BROTHERS, 80 V Levée